Téléconférence sur les résultats du T1 2023

4 mai 2023





Avis concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans cette présentation constituent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant l'orientation financière de BCE (ce qui comprend les produits des activités ordinaires, le BAIIA ajusté, l'intensité du capital, le BPA ajusté et les flux de trésorerie disponibles), le dividende sur actions ordinaires annualisé de BCE pour 2023, les dépenses d'investissement prévues de BCE pour 2023, les plans en matière de déploiement du réseau de BCE et de dépenses d'investissement prévues ainsi que les avantages qui devraient en découler, le rythme de croissance du BAIIA ajusté de notre secteur Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT), qui devrait s'intensifier au cours du reste de 2023, les économies prévues au titre de la capitalisation des régimes de retraite pour 2023, l'attente selon laquelle le bilan et les liquidités de BCE soutiendront les priorités stratégiques et les dividendes sur les actions ordinaires en 2023, l'acquisition proposée de FX Innovation, les perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques de BCE, ainsi que d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme hypothèse, but, orientation, objectif, perspective, projet, stratégie, cible et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que viser, s'attendre à, croire, prévoir, avoir l'intention de, planifier, chercher à et aspirer à, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine Private Securities Litigation Reform Act of 1995.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Pour une description de ces risques et de ces hypothèses, se reporter au rapport de gestion annuel de 2022 de BCE daté du 2 mars 2023, mis à jour dans le rapport de gestion du premier trimestre de 2023 de BCE daté du 3 mai 2023, et au communiqué de presse de BCE daté du 4 mai 2023 annonçant ses résultats financiers pour le premier trimestre de 2023, documents qui sont tous déposés auprès des autorités des provinces canadiennes en valeurs mobilières (disponibles à sedar.com) et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponibles à sec.gov), et qui sont également disponibles sur le site Web de BCE, à BCE.ca.

Les déclarations prospectives qui figurent dans cette présentation décrivent nos attentes en date du 4 mai 2023 et par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives figurant dans cette présentation, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.



Faits saillants du premier trimestre et progrès sur les impératifs stratégiques

Performance financière

- Performance financière consolidée pour le T1 conforme au prévisions
- Produits en hausse de 3,5 %; BAIIA ajusté⁽¹⁾ et bénéfice net en baisse de 1,8 % et de 15,6 %, respectivement
 - Les résultats du T1 2022 incluaient un ajustement ponctuel rétroactif des produits tirés des frais d'abonnement de Bell Média et des pressions inflationnistes minimes sur les coûts

Accélération des dépenses d'investisse-ment pour bâtir les meilleurs réseaux

- Déploiement de réseau de fibre optique permettant la connexion directe à ~650 000 nouveaux emplacements en 2023 conforme au plan
- Couverture du réseau 5G de 83 % en voie d'atteindre 85 % des points de présence d'ici la fin de l'exercice
 - Couverture du réseau 5G+ sur le spectre 3,5 GHz de 40 % couverture nationale en voie d'atteindre 46 % en 2023⁽²⁾
- Réseau 5G de Bell Mobilité reconnu pour sa qualité et son expérience globale⁽³⁾

Abonnés aux services sans fil de grande valeur

- 97 377 nouveaux abonnés nets utilisant des téléphones mobiles et des appareils mobiles connectés, en hausse de 20,1 % a/a
- Produits tirés des services sans fil en hausse de 5,4 % a/a
- Entente pluriannuelle exclusive avec Staples Canada/Bureau en Gros visant la vente de services Bell aux consommateurs et aux PME
- Entente pluriannuelle avec Air Canada: Bell est le principal commanditaire des services de Wi-Fi à bord d'Air Canada; services de messagerie gratuits à bord pour les membres Aéroplan; carte SIM disponible à bord
- (1) Le BAIIA ajusté est un total de mesures sectorielles. Se reporter à la section Total des mesures sectorielles de l'annexe de ce document pour plus d'informations sur cette mesure.
- (2) Représente 71 % des clients potentiels (les clients potentiels excluent les clients touchés par les restrictions liées au réseau 5G près des aéroports et ceux des régions où le spectre 3,5 GHz n'est pas encore disponible).
- (3) Rapport sur l'expérience sur les réseaux mobiles Opensignal (fondé sur les données recueillies du 1er octobre au 29 décembre 2022); rapport sur la performance des réseaux Ookla pour le T1 2023.



Faits saillants du premier trimestre et progrès sur les impératifs stratégiques (suite)

Croissance des services à large bande et de la part de marché des clients résidentiels

- 48 000 nouveaux abonnés nets des services Internet FTTH de détail, en hausse de 24,2 % a/a
- ~1,1 million ou 47 % des abonnés des services FTTH profitant de vitesses à plusieurs gigabits
 - Plus vaste zone de couverture d'Internet à plusieurs gigabits, avec des vitesses symétriques de 3 Gbit/s et plus offertes dans plus de 5 millions d'emplacements
 - 4 millions de foyers avec accès à des vitesses Internet symétriques de 8 Gbit/s d'ici la fin de 2023
- Croissance de 10 % des produits tirés des services Internet aux consommateurs

Produits et services évolués pour stimuler la croissance de la 5G et de l'IdO

- Partenariat avec Palo Alto Networks en matière de sécurité infonuagique
- Acquisition de FX Innovation, une société de TI et de services-conseils de premier plan dont le siège social est situé au Québec et qui offre des services professionnels et gérés axés sur l'infonuagique ainsi que des solutions d'automatisation des flux de travaux

Stratégie des médias numériques d'abord

- Produits tirés de la publicité numérique⁽¹⁾ en hausse de 4 % a/a
- Hausse de 24 % a/a du nombre d'abonnés du service de diffusion en continu directement aux consommateurs Crave, à 1,1 million
- Lancement de TSN+, un nouveau service de diffusion en continu directement aux consommateurs sur le site TSN.ca et sur l'application TSN



⁽¹⁾ Les produits liés au contenu numérique comprennent les produits tirés de la publicité sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell.

Faits saillants du premier trimestre et progrès sur les impératifs stratégiques (suite)

Promouvoir l'expérience client

- Bell continue de s'améliorer bien au-delà de ses pairs nationaux selon le rapport de la CPRST⁽¹⁾
 - Réduction du nombre de plaintes de clients de 6 %; proportion des plaintes en baisse de 16 % a/a et de 55 % pour les 5 dernières années
 - Bell est le seul fournisseur national de services à connaître une baisse du nombre de plaintes et de
- Améliorations continues apportées à nos outils internes et à nos fonctions libre-service en ligne primées
- L'indice des prix des services de téléphonie cellulaire est essentiellement stable a/a, alors que l'IPC global a augmenté de 4,3 %⁽²⁾

Mieux pour tous

- Rapport annuel intégré Une première pour Bell et dans le secteur des grandes sociétés de communications en Amérique du Nord
- Bell au 3^e rang des sociétés de télécommunications les plus durables au monde⁽³⁾
- Parmi les meilleurs employeurs profamille au Canada et les meilleurs employeurs pour les jeunes⁽⁴⁾
- (1) Commission des plaintes relatives aux services de télécom-télévision (CPRST), Rapport semestriel 2022-2023.
- (2) Indice des prix à la consommation selon Statistique Canada mars 2023 (1er mars 2022 au 1er mars 2023).
- (3) Palmarès des 100 entreprises les plus durables au monde en 2023 selon Corporate Knights.
- (4) Classement des meilleurs employeurs profamille et des meilleurs employeurs pour les jeunes au Canada en 2023 selon Mediacorp Canada Inc.

L'accent constant mis sur les impératifs stratégiques permet à Bell de bien servir les clients, les innovateurs, les collectivités, les membres de l'équipe et les investisseurs en 2023 et par la suite



Données opérationnelles pour le T1

Services sans fil

43 289

Services postpayés, ajouts nets En hausse de 26,5 % a/a

 Les ajouts bruts pour les services de téléphonie mobile se sont accrus de 18,2 %

44 %

Pourcentage des abonnés des services postpayés ayant des appareils 5G En hausse de 18 pts a/a

58,15 \$
RMU combiné⁽¹⁾
En hausse de 0,9 % a/a

· 8e trimestre consécutif de croissance

70 742

Ajouts nets, abonnés utilisant des appareils mobiles connectés

En hausse de 44,7 % a/a

(1) À compter du T1 2023, à la suite des modifications de la présentation de l'information sectorielle ayant une incidence sur les éliminations intersectorielles, la définition du RMU est mise à jour, et il s'entend maintenant des produits triés des services sans fil externes de Bell SCT (auparavant les produits d'exploitation tirés des services sans fil) divisés par la clientèle d'abonnés des services de téléphonie mobile moyenne au cours d'une période donnée, exprimés en dollars par mois.

Services sur fil

27 274

Ajouts nets, services Internet de détail

En hausse de 4,8 % a/a

- Les ajouts bruts pour les services de détail se sont accrus de 27 % a/a
- ~70 % de nouvelles activations de services à 1 Gbit ou plus

47 757

Ajouts nets, services Internet FTTH

En hausse de 24,2 % a/a

10 899

Ajouts nets, services de télé IP de détail

En baisse de 1 400 a/a

 Pertes nettes d'abonnés du service par satellite de 24 848, hausse de 4 200

46 881

Pertes nettes d'abonnés des SAR résidentiels de détail

En hausse de 4 500 a/a

Les produits lies au contenu numenque comprennent les produits tires de la publicite sur les plateformes numériques, dont les sites Web, les applications mobiles, les applications sur les téléviseurs connectés et les actifs et plateformes numériques d'affichage extérieur, ainsi que de la publicité sur les plateformes d'achat numériques de Bell, de même que les produits tirés des frais d'abonnement des services directement aux consommateurs et des services de vidéo sur demande.

Média

2 %

Croissance des produits⁽²⁾ liés au contenu numérique

3,2 M Abonnés de Crave En hausse de 6 % a/a

 Augmentation de 24 % des abonnés au service de diffusion directement aux consommateurs

RDS et TSN

Nº 1 des chaînes de télévision sportives^{(3), (4)}

 Le Super Bowl LVII a été l'événement le plus regardé de la saison 2022-2023⁽⁵⁾

Télé francophone

Nº 1 télé spécialisée et payante⁽⁶⁾

- Vendre ou rénover : émission la plus regardée au T1
- Survivor Québec : nouvelle émission nº 1⁽⁷⁾
- TSN: Numeris, T2+, Canada total, T1 2023
- (4) RDS : Numeris, T2+, Québec francophone, T1 2023
- TSN/CTV/RDS, T2+, Canada total, depuis le début de la saison de diffusion 2022-2023
- Numeris, adultes de 25 à 54 ans, Québec francophone, Intégral et aux heures de grande
- (7) Première le 2 avril à la télé conventionnelle, sur la chaîne Noovo

Notre leadership dans le domaine des réseaux, notre accent sur le service à la clientèle et notre stratégie des médias numériques d'abord se sont traduits par de solides résultats pour le T1 malgré le ralentissement saisonnier du trimestre





Résultats financiers



Résultats financiers consolidés

(en millions \$, sauf les données par action)	T1 23	A/A
Produits des activités ordinaires Tirés des services Tirés des produits	6 054 5 222 832	3,5 % 0,9 % 23,6 %
BAIIA ajusté Marge ⁽¹⁾	2 538 41,9 %	(1,8 %) (2,3 pts)
Bénéfice net	788	(15,6 %)
BPA établi selon les normes	0,79	(17,7 %)
BPA ajusté ⁽²⁾	0,85	(4,5 %)
Dépenses d'investissement Intensité du capital ⁽³⁾	1 086 17,9 %	(13,2 %) (1,5) pt
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 247	(27,3 %)
Flux de trésorerie disponibles (FTD) ⁽²⁾	85	(88,1 %)

⁽¹⁾ La marge du BAIIA ajusté se définit comme le BAIIA ajusté divisé par les produits d'exploitation.

- Produits en hausse de 3,5 % a/a grâce à la croissance soutenue des services sans fil et Internet et à la hausse des ventes de produits
- BAIIA ajusté en baisse de 1,8 %, conforme au prévisions
 - Les résultats pour le T1 2022 tenaient compte de l'effet positif d'un ajustement ponctuel rétroactif des produits tirés des frais d'abonnement de Bell Média
- Diminution de 15,6 % du bénéfice net et de 17,7 % du BPA établi selon les normes, principalement en raison de la hausse des charges d'intérêts, de la hausse de l'amortissement et de la baisse du BAIIA ajusté a/a
- BPA ajusté de 0,85 \$, en baisse de 4,5 % a/a
- Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et FTD en baisse a/a, compte tenu du calendrier des versements au titre du fonds de roulement des impôts et des dépenses d'investissement, de l'augmentation des intérêts payés et de la baisse du BAIIA ajusté
- Dépenses d'investissement conformes aux dépenses prévues de ~4,8 G\$ pour l'exercice 2023



⁽²⁾ Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR et les flux de trésorerie disponibles (FTD) sont une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter aux sections Ratios non conformes aux PCGR et Mesures financières non conformes aux PCGR de l'annexe pour plus d'informations sur ces deux mesures.

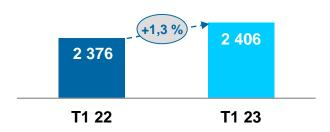
⁽³⁾ L'intensité du capital correspond aux dépenses d'investissement divisées par les produits d'exploitation.

Bell Services de communications et de technologies

Produits des activités ordinaires (en millions \$)



BAIIA ajusté (en millions \$)



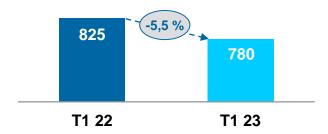
- Produits tirés des services en hausse de 2,1 % grâce à une solide croissance de 10 % pour les services Internet aux consommateurs et de 5,4 % pour les services sans fil
- Amélioration de la performance pour les produits sur fil aux entreprises
 - Meilleur trimestre pour les produits tirés des services depuis le T3 2020
 - Résorption de la pénurie mondiale d'équipements de transmission de données
- Produits d'exploitation tirés des produits en hausse de 23,6 % grâce à la hausse des ventes d'équipements de transmission de données pour entreprises, à la hausse de la proportion de ventes de téléphones mobiles à valeur supérieure et à l'augmentation du volume global de transactions sans fil
- Hausse du BAIIA ajusté de 1,3 % a/a
 - Croissance pour le T1 atténuée par les pressions attendues sur les coûts liées à l'inflation, aux initiatives stratégiques, à la tarification du contenu télé et à la normalisation de la structure des coûts aux niveaux pré-COVID

Une croissance plus solide de la trajectoire du BAIIA ajusté attendue pour le reste de 2023

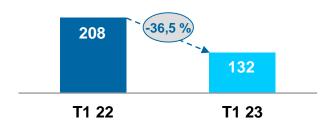


Bell Média

Produits des activités ordinaires (en millions \$)



BAllA ajusté (en millions \$)



Produits tirés de la publicité en baisse de 4,7 % a/a

- Ralentissement de la demande pour la publicité à la télé et à la radio attribuable au contexte économique actuel défavorable
- Reprise continue de l'affichage à l'extérieur

Produits tirés des frais d'abonnement en baisse de 4,1 % a/a

- Les résultats pour le T1 2022 tenaient compte de l'effet positif d'un ajustement ponctuel rétroactif des produits tirés des frais d'abonnement
- Produits liés au contenu numérique en hausse de 2 % a/a
- BAIIA ajusté en baisse de 36,5 % a/a
 - Croissance des coûts d'exploitation de 5 %, qui témoigne des hausses continues des prix contractuels pour le contenu et de la normalisation du calendrier des parties de hockey en 2023

Nous prévoyons une amélioration graduelle du marché de la publicité à mesure que l'année se poursuit



Mise à jour sur la situation financière et de trésorerie

Liquidités disponibles⁽¹⁾

~3,7 G\$

dont 651 M\$ en trésorerie

* Au 31 mars 2023

Ratio de levier financier net⁽¹⁾

~3,4x

* Au 31 mars 2023

Ratio de solvabilité⁽²⁾

~118 %

* Total des régimes PD de BCE au 31 mars 2023

- Liquidités disponibles totales de ~3,7 G\$
 à la fin du T1
- Ratio de levier financier net à ~3,4x
 - Le plus faible parmi les pairs nationaux
 - Placement de titre d'emprunt de 1,5 G\$ en février 2023
 - Coût annuel moyen pondéré après impôts de la dette de ~2,9 %, avec une durée moyenne jusqu'à l'échéance de ~13 ans
- Excédent de solvabilité substantiel de ~3,7 G\$ sur le total des régimes PD de BCE
 - Économies en matière de capitalisation des régimes de retraite de ~230 M\$ en 2023

- (1) Les liquidités disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR, alors que le ratio de levier financier net est une mesure de gestion du capital. Se reporter aux sections Mesures financières non conformes aux PCGR et Mesures de gestion du capital de l'annexe pour plus d'informations sur ces mesures.
- (2) Le ratio de solvabilité des régimes de retraite est défini comme l'actif au titre des avantages postérieurs à l'emploi selon la méthode de la solvabilité, divisé par le passif au titre des avantages postérieurs à l'emploi selon la méthode de la solvabilité, calculé conformément à la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension et à son règlement connexe (LNPP). En vertu de la LNPP, le Bureau du surintendant des institutions financières exige que les sociétés effectuent périodiquement des évaluations de solvabilité, y compris le calcul des ratios de solvabilité des régimes de retraite, pour les régimes de retraite agréés par le gouvernement fédéral. L'évaluation de la solvabilité suppose la cessation des régimes de retraite à la date d'évaluation.

La saine situation financière et les liquidités amplement suffisantes permettront de soutenir les priorités stratégiques et un dividende sur actions ordinaires plus élevé en 2023



Objectifs financiers pour 2023

BCE	2022	2023P	T1 2023
Croissance des produits des activités ordinaires	3,1 %	1 % à 5 %	3,5 %
Croissance du BAIIA ajusté	3,1 %	2 % à 5 %	(1,8) %
Intensité du capital	21,2 %	19 % à 20 %	17,9 %
Croissance du BPA ajusté ⁽¹⁾	5,0 %	(3) % à (7) %	(4,5) %
Croissance des flux de trésorerie disponibles ⁽²⁾	2,9 %	2 % à 10 %	(88,1) %
Dividende annuel sur actions ordinaires ⁽³⁾	3,68 \$	3,87 \$	3,87 \$

⁽¹⁾ Pour 2023, nous anticipons une baisse du BPA ajusté en raison d'une diminution des ajustements fiscaux, ainsi que d'une augmentation de la dotation aux amortissements et des charges d'intérêts.

⁽²⁾ Pour 2023, nous prévoyons une croissance du BAIIA ajusté, la diminution des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des paiements en vertu de régimes d'autres avantages postérieurs à l'emploi ainsi que la baisse des dépenses d'investissement donneront lieu à une hausse des flux de trésorerie disponibles.

⁽³⁾ Le dividende augmente pour passer de 3,68 \$ à 3,87 \$ par action à compter du T1 2023.



Annexe



Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières

BCE utilise diverses mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures sont calculées conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS ou PCGR), tandis que d'autres n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR. Nous croyons que nos mesures financières conformes aux PCGR, lues conjointement avec les mesures financières ajustées non conformes aux PCGR et les autres mesures financières, permettent aux lecteurs de mieux comprendre comment la direction évalue le rendement de BCE.

Le Règlement 52-112 Information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières prescrit les obligations d'information qui s'appliquent aux mesures financières suivantes : i) mesures financières non conformes aux PCGR; iii) ratios non conformes aux PCGR; iii) total des mesures sectorielles; iv) mesures de gestion du capital; et v) mesures financières supplémentaires. La présente annexe fournit une description et un classement des mesures financières définies dans le Règlement 52-112 que nous utilisons dans la présente présentation pour expliquer nos résultats financiers, et, dans le cas des mesures financières supplémentaires, une explication de ces mesures est fournie lorsque le nom des mesures financières n'est pas assez descriptif.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Bénéfice net ajusté

Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable que cette mesure puisse être comparée avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Reportez-vous à la section 9.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR – Bénéfice net ajusté*, du rapport de gestion du premier trimestre 2023 de BCE, qui est intégré par renvoi aux présentes, pour plus d'informations concernant cette mesure, y compris un rapprochement avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires, mesure financière IFRS la plus directement comparable.

Liquidités disponibles

Les liquidités disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable que cette mesure puisse être comparée avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Reportez-vous à la section 9.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR – Liquidités disponibles*, du rapport de gestion du premier trimestre 2023 de BCE, qui est intégré par renvoi aux présentes, pour plus d'informations concernant cette mesure, y compris un rapprochement avec la trésorerie, mesure financière IFRS la plus directement comparable.

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR et n'ont pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable que cette mesure puisse être comparée avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Reportez-vous à la section 9.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR – Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie disponibles excédentaires*, du rapport de gestion du premier trimestre 2023 de BCE, qui est intégré par renvoi aux présentes, pour plus d'informations concernant cette mesure, y compris un rapprochement avec les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, mesure financière IFRS la plus directement comparable.

Mesures non conformes aux PCGR et autres mesures financières (suite)

Mesures financières non conformes aux PCGR (suite)

Dette nette

La dette nette est une mesure financière non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable que cette mesure puisse être comparée avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Reportez-vous à la section 9.1, *Mesures financières non conformes aux PCGR – Dette nette*, du rapport de gestion du premier trimestre 2023 de BCE, qui est intégré par renvoi aux présentes, pour plus d'informations concernant cette mesure, y compris un rapprochement avec la dette à long terme, mesure financière IFRS la plus directement comparable.

Ratios non conformes aux PCGR

BPA ajusté

Le BPA ajusté est un ratio non conforme aux PCGR et n'a pas de définition normalisée en vertu des normes IFRS. Il est donc peu probable que ce ratio puisse être comparé avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Nous définissons le BPA ajusté comme le bénéfice net ajusté par action ordinaire de BCE. Le bénéfice net ajusté est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur le bénéfice net ajusté, voir la section *Mesures financières non conformes aux PCGR* ci-dessus. Reportez-vous à la section 9.2, *Ratios non conformes aux PCGR – BPA ajusté*, du rapport de gestion du premier trimestre 2023 de BCE, qui est intégré par renvoi aux présentes, pour plus d'informations sur le BPA ajusté.

Total des mesures sectorielles

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté est un total de mesures sectorielles. Reportez-vous à la section 9.3, *Total des mesures sectorielles – BAIIA ajusté*, du rapport de gestion du premier trimestre 2023 de BCE, qui est intégré par renvoi aux présentes, pour plus d'informations concernant cette mesure, y compris un rapprochement avec le bénéfice net, mesure financière IFRS la plus directement comparable.

Mesures de gestion du capital

Ratio de levier financier net

Le ratio de levier financier net est une mesure de gestion du capital et correspond à la dette nette divisée par le BAIIA ajusté. La dette nette utilisée dans le calcul du ratio de levier financier net est une mesure financière non conforme aux PCGR. Pour plus de détails sur la dette nette, se reporter à la section *Mesures financières non conformes aux PCGR* ci-dessus. Aux fins du calcul du ratio de levier financier net, le BAIIA ajusté désigne le BAIIA ajusté des 12 derniers mois. Nous utilisons le ratio de levier financier net et nous croyons que certains investisseurs et analystes utilisent cette mesure pour évaluer le levier financier.